



Bruges

Le 12/06/2024
DEC-2024-48
PTO/Centre juridique/KB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240612-DEC-2024-48-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Publication : 04/07/2024

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDERANT que dans le cadre de la manifestation municipale de la Fête du Jeu qui se déroulera le 6 juillet 2024, la Commune a sollicité la **société BRICKSCOOL**, Etablissement BRICK 4 KIDZ, dont le siège social est situé 9 chemin de la Haude à SAINT AUBIN DE MEDOC (33160), représentée par son Président, Thierry LOSA, pour la réalisation d'une animation autour de la construction de Lego et Duplo à la Ludo-médiathèque, sise 6 rue du Carros à Bruges (33520),

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de prestation avec la **société BRICKSCOOL**, établissement BRICK 4 KIDZ (SIRET 83747244800021), pour la réalisation d'une animation autour de la construction de Lego et Duplo dans le cadre de la Fête du Jeu, le 6 juillet 2024 à la Ludo-médiathèque, sise 6 rue du Carros à BRUGES (33520)
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme totale de **600,00€ HT** soit **720,00€ TTC** (TVA 20%)

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Frédéric GIRO